

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 39  
Nb. de représentés : 11  
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 17h21, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 24/1101 :**

Bois d'Olives (NPNRU2) - Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 21 01 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour le bien cadastré section IE n°1294 - Avenant n°1 (Minoration foncière EPFR)

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphane, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), GUIEN Marie Claire (par Monsieur MINATCHY Mariot), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur POTIN Philippe), MALET Viviane (par OMARJEE Mohammad), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), MOREL Didier (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monnsieur ADAME Ravat).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, VAYABOURY Jean Patrick, ACAPANDIE Freddy.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 12 avril 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 mars 2023.



Michel FONTAINE

**Affaire n°24/1101 : Bois d'Olives (NPNRU2) - Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 21 01 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour le bien cadastré section IE n°1294 - Avenant n°1 (Minoration foncière EPFR).**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

- VU la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 16 21 01 du 23/03/21 (reçue en Préfecture le 29/03/2021) conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR, pour une durée de 7 ans avec un différé de 2 ans (annexe modifié en date du 26/01/2023 et 07/02/2023) pour le bien cadastré section IE n°1294, d'une surface 404 m<sup>2</sup>, situé 78 rue Hippolyte Piot.

- VU l'acte d'acquisition du bien susvisé moyennant le prix de 115 000 €, signé entre l'EPFR et Mademoiselle ABRADOR Marie Dalida par devant la SELAS Les Notaires de Front de Mer en date du 23/08/2021 (référéncé n°201561/NB/AVD)

Le Maire expose à l'Assemblée que l'EPFR dans ses mesures d'accompagnement 2019-2023, accorde une subvention dénommée mesure # 9, pour les terrains qu'il a acquis sur cette période et qui sont destinés à des équipements publics et à l'implantation d'activités dans les quartiers identifiés ORT, NPNRU, ACV ... Cette minoration représente 20 % du prix d'acquisition Hors Taxe par l'EPFR.

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 21 01, qui stipule l'octroi d'une subvention à la rétrocession du bien par l'EPFR à la Commune de Saint-Pierre d'un montant de **23 000 €**, (mesure # 9 du dispositif des mesures d'accompagnement de l'EPFR, priorisation des équipements et implantations d'activités dans les quartiers identifiés ORT, NPNRU, ACV ...)

- **De L'AUTORISER à SIGNER** l'avenant n°1 à la Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 21 01 et à l'issue du portage, à signer l'acte de cession par l'EPFR à la Commune de Saint-Pierre.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE